Mairie de

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

(Mayenne)



Le Maire

RELEVE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07 JUILLET 2023

Date de la convocation: 04/07/2023

Date d'affichage de la convocation: 04/07/2023

Le vendredi sept juillet deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia (arrivée à 19h25)	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

<u>Absent(e)s et excusé(e)s</u>: Mmes Anne de JENLIS, Nelly PERICHET, M. Julien BARRIER

Absent(e)s et non excusé(e)s : M. Eric PARIZEAU

<u>Pouvoirs</u>: De Mme Anne de JENLIS à M. Michel GALVANE, de Julien BARRIER à Marc RENARD

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 17

Mme Laurette BOUCLY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 08/06/2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2023 a été approuvé comme suit :

Ordre du Jour de la séance du 07 juillet 2023 :

1- Finances Communales

- Point budgétaire de mi-année PPF et PPI (RAR)
- Point financier PPI travaux rue de la libération et rue de Montsûrs
- Dépôt demande de subvention Fonds verts ingenierie MOE
- Demande de subvention RPIC FEDER Etat région, Département
- Dossier subventions RPI et Musée retour réunions avec la Région et le Département
- Convention Chambre d'agriculture

2- Administration Générale

- Tirage au sort jury d'assise
- Règlement intérieur salle des fêtes Adrien Hardouin
- Acquisition parcelle Chammes
- Rémunération déontologue

3- Communauté de Communes

- Convention journée nationale du commerce de proximité avec la Communauté de communes
- Conférence des Maires schéma de mutualisation

4- Personnel municipal

- Modification du tableau des effectifs création d'un poste d'attaché
- Adoption du tableau des effectifs
- Actualisation de l'organigramme

5- Point et informations diverses

- Avancement des travaux rue de la Libération et route de Montsûrs
- Programme AMO école
- AMO musée audit
- Retour Enquête publique pour l'adoption du SPR et prochaines étapes
- Passage flamme Olympique

7 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

8 - Questions Diverses

FINANCES COMMUNALES

POINT BUDGETAIRE DE MI-ANNEE (PPF, PPI et RAR)

Rapporteur: Michel GALVANE

Point budgétaire de mi-année PPF et PPI (RAR)

Lors de la préparation budgétaire du passage de M14 à la M 57 la commune a souhaité mettre en place un suivi de l'exécution budgétaire et faire un point régulier sur la situation au regard du contexte financier contraint et des opérations importantes d'investissement prévues est en cours pour l'année 2023.

Dans ce cadre la collectivité s'est fait accompagner par le cabinet SFP collectivité pour la mise en place le tableau de bord prospectif pluriannuel.il a également été prévu mise en place de tableaux de bord de suivi budgétaire qui font l'objet d'une présentation régulière commissions finances et ressources ainsi que des points d'étape au conseil Municipal en milieu et fin d'année. Le point d'étape au 30 juin 2023 fait apparaître la situation suivante :

Tableau point de situation au 30 juin 2023 dépenses de fonctionnement

LIBELLÉ	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé au	Disponible après réalisé au	Engagé au	% Consommé réalisé et engagé au	Disponible après réalisé et
			05/07/2023 05/07/2023 05/07/2023	05/07/2023	engagé		
Chapitre 023 virement à la section investissement		143 337,00	-	143 337,00	-	0,00%	143 337,00
Chapitre 011 charges à caractère général	340 549,91	442 760,00	223 415,25	219 344,75	71 657,06	66,64%	147 687,69
Chapitre 012 charges de personnei	447 718,10	450 000,00	210 679,29	239 320,71	-	46,82%	239 320,71
Chapitre 014 atténuation de produits	-:	48 826,00	23 388,00	25 438,00	-	47,90%	25 438,00
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	45 272,88	153 525,40	58 015,13	95 510,27	-	37,79%	95 510,27
Chapitre 66 charges financières	52 939,99	62 802,00	30 800,71	32 001,29	-	49,04%	32 001,29
Chapitre 67 charges exceptionnelles		2 000,00	1 052,85	947,15	-	52,64%	947,15
Chapitre 68 dotations aux provisions et dépréciations		8 290,00	-	8 290,00		0,00%	8 290,00
Chapitre 042 opérations d'ordre		45 945,60	-	45 945,60	-	0,00%	45 945,60
TOTAL des DEPENSES	886 480,88	1 214 149,00	547 351,23	666 797,77	71 657,06	45,08%	595 140,71

Tableau point de situation au 30 juin 2023 recettes de fonctionnement

Libellé	Perçues 2022	BP 2023	Perçus au 05/07/2023	% perçus	Reste à percevoir au 05/07/2023
Chapitre 013 - atténuation de charges	5 043,94	5 100,00	1 254,96	24,61%	3 845,04
Chapitre 70 - produits des services et des domaines	61 264,97	90 070,00	56 385,80	62,60%	33 684,20
Chapitre 73 - impôts et taxes	604 046,00	732 902,00	339 471,00	46,32%	393 431,00
Chapitre 74 - dotations, subventions et participation	207 491,00	418 463,00	263 730,58	63,02%	154 732,42
Chapitre 75 – gestion courante	77 935,91	108 951,00	46 923,57	43,07%	62 027,43
Chapitre 77 - produits exceptionnels	-	2 000,00	1 463,64	73,18%	536,36
TOTAL DES RECETTES	955 781,82	1 357 486,00	709 229,55	52,25%	648 256,45

Point sur les restes à réaliser

Pour les restes à réaliser ceux-ci concernent essentiellement l'investissement avec un dossier qui concerne Mayenne habitat pour clôturer le projet de la résidence « l'Aiguison » avec les soldes de factures et le document d'achèvement.

Ce reste à réaliser représentant 90 000 € de recettes en attente de facture nécessite une intervention auprès de Mayenne Habitat pour la clôture des comptes du dossier de la résidence « l'Aiguison » et l'achèvement de travaux.

- Clôture du dossier école numérique pour 4 941 € Etat Education Nationale
- Restauration d'une statue pour 503,52 € Etat -DRAC
- Clôture plan de relance avec la cour du musée et toiture du manoir 25 512 €
 Département de la Mayenne

Point financier PPI – travaux rue de la libération et rue de Montsûrs

Le point financier sur le suivi de l'exécution budgétaire des travaux de la rue de la libération et de la rue de Montsûrs fait apparaître une situation conforme aux prévisions budgétaires du plan de financement pour le volet dépenses.

Le chantier se déroule selon le calendrier prévu sans incident notoire ce qui permet pour l'instant de contenir tous les aléas de chantier qui auraient pu intervenir sur une telle opération.

Le chantier arrive dans sa dernière phase avec l'installation du point d'apport volontaire dont la réalisation a été retardée du fait de l'attente de la livraison des containers. Les travaux de voirie devraient pouvoir se finaliser vers la mi-septembre.

Montant prévisionnel des travaux

TRAVAUX VOIRIE

Montant des Travaux retenus	нт	
EUROVIA	575 080,65	
Part CHOBLET PAVAGE	59 804,00	Autoliquidation
Global Phase 1 Rue de la Libération	634 884,65	
Phase 2 Rue de Montsûrs	546 891,30	
Global Ttes phases confondues	1 181 775,95	

Tableau de suivi de l'exécution budgétaire à la date du 30 juin 2023

	Marché initial		_		_	1 181 775,95			1 418 131,14		
Rg	N° Fact.	Date Fact.	Dénomination	Montant € HT	Révision de Prix	Montant HT Révisé	Montant € TTC	Montant TTC payé antérieurement	Montant TTC à régulariser	N* Bord./Mdt	Date Mise en Paiement
1	F013A527.23.18000417	31/01/2023	Situation n°1 - 31/01/2023	55 940,50	447,52	55 940,50	67 128,60		67 128,60	5/48	21/02/2023
2	F013A527.23.18000901	28/02/2023	Situation n°2 - 28/02/2023	166 783,00		166 783,00	200 139,60	67 128,60	133 011,00	35/332	05/04/2023
3	F013A527.23.18001848	31/03/2023	Situation n°3 - 31/03/2023	266 720,95	2 398,01	266 720,95	320 065,14	200 139,60	320 065,14	39/346	17/04/2023
4	Acpte 3 autoliquidation	07/04/2023	Situation n°3 - 31/03/2023	2 036,25		2 036,25	2 443,50		2 443,50	41/351	17/04/202
5	F013A527.23.18002475	28/04/2023	Situation n°4 - 28/04/2023	267 602,13	- 125,95	267 476,18	321 122,55	320 065,14	321 122,55	60/445	10/05/2023
6	Acpte 4 autoliquidation	28/04/2023	Situation n'4 - 28/04/2023	15 729,17		15 729,17	18 875,00	2 443,50	18 875,00	60/446	10/05/2023
7	F013A527.23.18003156	21/05/2023	Situation n°5 - 31/05/2023	167 622,36	910,76	168 533,12	201 146,83	321 122,55	201 146,83		20/06/202
8	Acpte 5 autoliquidation	21/05/2023	Situation n°5 - 31/05/2023	21 643,50	Parker!	21 643,50	25 972,20	18 875,00	25 972,20		21/06/202
9											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
17											
18											
	Global Ttes phases										
	confondues				3 630,34				1 089 764,82		
	Ecart								328 366,32		

DEPOT DEMANDE DE SUBVENTIONS MOE - RPIC

Rapporteur: Michel GALVANE

Lors du vote du budget 2023 il était inscrit en investissement une somme de 40 000 € pour la maîtrise d'œuvre la rénovation énergétique et de réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le regroupement pédagogique intercommunal concentré de Sainte Suzanne et Chammes.

Suite à la réunion avec les services de la sous-préfecture de Mayenne, il nous a été confirmé que le projet de rénovation énergétique et de réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes, entre dans les dispositifs de subventionnement au titre du fonds vert et qu'il pouvait prétendre au volet ingénierie de ce dispositif.

Le taux de subventionnement de la maîtrise d'œuvre pouvant aller jusqu'à 80 % du montant hors taxes. La commune a déposé un dossier de demande de subventions à hauteur de 32 000 € sur la base du marché publié.

Années	Désignation de l'Opération	Montant du programme HT		Subventions Préfecture - Fonds Vert	Taux % Subvention	Financement Commune Autofinancement commune à prévoir
2023-2024	Assistance à Maitrise d'œuvre	40 000 €	48 000 €	32 000 €	80	16 000 €

DEPOT DEMANDE DE SUBVENTIONS RPIC ECOLE PRIMAIRE PERRINE DUGUE RENOVATION ENERGETIQUE ET DE REAMENAGEMENT

Rapporteur: Michel GALVANE

(arrivée de Mme Laëtitia ECHIVARD à 19h25)

DELIBERATION N° 2023-070

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au lancement du marché d'assistance à Maitrise d'Œuvre pour la rénovation énergétique et le réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes, les investissements réalisés peuvent répondre aux exigences d'attribution de subventions au titre des fonds européen FEDER, de la DETER /DSIL de l'ETAT, de la Région des Pays de la Loire , du Département de la Mayenne et de la Caisse d'Allocations familiales de la Mayenne .

L'ensemble des dossiers de demande de subventions auprès des différents financeurs potentiels doivent être déposés avant la fin septembre 2023 pour envisager de bénéficier de financement en 2024.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 400 000 € HT.

	Montant du Montant		Subventions					Montant Total		Financement (
Désignation de l'Opération	programm	TTC du	Fonds européens FEDER	Etat - DETR- DSIL	Région (plafond 50 000 €) dont PCC	Département Contrat de Territoires	Préfecture - Fonds Vert	des Subv./tranche	Taux % Subvention	Autofinancemen t commune à prévoir
Tranche ferme : rénovation énergétique école primaire aménagement nouvelle cuisine (travaux + équipements)	320 000 €	384 000 €	40 000 €	90 000 €	84 000 €	25 000 €	70 000 €	309 000 €	80	80 000 €
Tranche optionnelle: retraitement des espaces - aménagement en cours "verte" et des espaces de jeux	80 000 €	96 000 €	15 000 €	16 000 €	20 000 €	- €	20 000 €	71 000 €	74	20 000 €
Global	400 000 €	480 000 €	55 000 €	106 000 €	104 000 €	190 000 €	90 000 €	380 000 €	79	100 000 €

Il est proposé de déposer un dossier de subventions auprès de l'ensemble de ces partenaires pour le projet de rénovation énergétique et le réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes en sollicitant le montant de subventions au taux maximum.

3			
	Pour: 17	Contre: 0	Abstentions: 0

- APPROUVE le plan prévisionnel de financement, tel qu'il est présenté ci-dessus
- ACCEPTE de déposer auprès de la Région des Pays de la Loire, dans le cadre des fonds européens, une demande d'aide financière au titre de l'action 5.2.1 « Approche territoriale hors ITI (Investissements Territoriaux Intégrés) » pour le rénovation énergétique et le réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes.
- ACCEPTE de déposer auprès de la Préfecture de la Mayenne une demande de subvention au titre du fonds DETER et DSIL pour le projet de rénovation énergétique et le réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes

- ACCEPTE de déposer auprès de la Préfecture de la Mayenne une demande de subvention au titre du fonds vert pour le projet de rénovation énergétique et le réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes
- ACCEPTE de déposer auprès de la Région des Pays de la Loire pour le projet de rénovation énergétique et le réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes
- ACCEPTE de déposer auprès du Département de la Mayenne une demande d'aide financière dans le cadre du contrat de territoire pour le projet de rénovation énergétique et le réaménagement de l'école primaire Perrine Dugué qui accueille le RPIC de Sainte-Suzanne-et-Chammes
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent

DOSSIER SUBVENTIONS MUSEE ET PLAN DE GESTION DE LA CITE, RETOUR REUNION DEPARTEMENT ET REGION

Rapporteur: Michel GALVANE

Deux réunions ont eu lieu avec le Conseil Déparetmental de la Mayenne et la Région des Pays de la Loire pour aborder le financement du musée et la mise en oeuvre du plan de gestion de la Cité . Pour le musée il s'agit de répondre à deux appels à projet pour les établissements culturels patrimoniaux au titre du développement touristique avec des financements pouvant aller jusqu'à 50% du coût HT du projet.

Les deux collectivités ont confirmé que le musée de Sainte Suzanne et Chammes serait éligible au dispositif. Pour le Département le dossier devra être déposé avant le 15 juillet et pour la région fin juillet.

Pour le plan de gestion il s'agit d'engager un projet décénnal 2024-2034 comprenant autant les aspects financiers sur l'entretien et la restauration du bâti historique et du patrimoine naturel, que sur la médiation, la gestion des visiteurs, la communication la sécurisation du site.

Les deux collectivités ont fait part de leur intérêt pour le projet avec l'objectif d'installation d'un comité de pilotage pour coordonner la démarche et définir le chef de file selon le sujet traité. Le département propose de prendre un cabinet d'études qu'il financerait pour l'élaboration du projet .

La prochaine réunion se tiendra avec la Communauté de Communes des coëvrons également impliquée dans le dossier avec l'office du tourisme intercommunal et le grand moulin dont elle est propriétaire.

L'objectif est de pouvoir installer le comité de pilotage avec une première réunion avant la fin de l'année 2023.

DOSSIER DE CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR UNE SUBVENTION DE PLANTATION DU VERGER CONSERVATOIRE

Rapporteur: Michel GALVANE

Dans le cadre des travaux d'entretien d'aménagement de la poterne avec l'objectif d'un classement en jardin remarquable, la commune a souhaité poursuivre la démarche de végétalisation par différents projets.

Pour l'année 2023, il est proposé d'implanter un verger conservatoire au pied de la poterne, une action de végétalisation qui se réaliserait en partenariat avec la Chambre d'Agriculture permettant à la commune de bénéficier de subvention de plantation.

Ce partenariat doit être formalisé par le biais d'une convention entre la commune et la Chambre d'Agriculture qui valide un contrat de prestation entre les deux partenaires.

Il est proposé d'adopter la convention de partenariat et le contrat de prestation pour l'implantation d'un verger conservatoire joint en annexe de la présente délibération.

Pour continuer à associer les suzannais et camélésiens au projet d'aménagement et d'entretien des espaces de la poterne, la phase de plantation s'effectuera lors d'une journée citoyenne associant les familles et enfants qui souhateront participer au projet.

Cette journée est prévue le 4 novembre . Une souscription sera également lancée pour l'achat des plantations avec la thématique un arbre un enfant ou un arbre une famille .

Pour: 17	Contre: 0	Abstantions : O
Poul . 17	contre . o	Abstentions: 0

- ADOPTE la convention de partenariat et le contrat de prestation avec la Chambre d'Agriculture joints à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADMINISTRATION GENERALE

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Rapporteur: Michel GALVANE

Chaque année à la demande de la préfecture la commune de Sainte Suzanne et Chammes doit procéder, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, au tirage au sort publiquement de jurés d'assises à partir de la liste électorale des administrés résidant sur la commune.

Pour la commune de Sainte Suzanne et Chammes, il convient de désigner 3 jurés d'assises. Après tirage au sort les personnes désignées sont :

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Date de naissance	Lieu de naissance	Domicile
1	Mr VERNY Dominique Marc	03/06/1956	VENDOME	65 Chemin de la Housserie Sainte-Suzanne
2	Mme VANNIER Valérie Marie Jocelyne	17/01/1966	PARIS 14EME ARRONDISSEMENT	115 Chemin des Noës d'Erve Chammes
3	Mr BOYER Yoann Daniel	03/10/1976	ERNEE	1 Impasse de Bazougers Chammes

ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE ADRIEN HARDOUIN

Rapporteur: Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2023-71

Le règlement intérieur d'utilisation de la salle municipale Adrien Hardouin datant du 24 février 2009 n'est plus adapté d'une part à la réglementation en vigueur pour les ERP et d'autre part au vu de l'évolution de l'utilisation de cette salle lors des locations et mise à dispositions.

Il convient d'actualiser ce règlement en faisant évoluer les modalités de réservation, de mise en œuvre des règles de sécurité, d'état des lieux, d'entretien et de nettoyage, les conditions de réservation et d'annulation et la tarification.

Pour: 17	Contre: 0	Abstentions: 0	
----------	-----------	----------------	--

- ADOPTE le nouveau règlement intérieur de la salle municipale Adrien Hardouin, joint à la présente délibération
- CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TARIF DE VACATION DU REFERENT DEONTOLOGUE

Rapporteur: Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2023-73

Lors du dernier conseil municipal il a été procédé à la désignation d'un référent déontologue en la personne de Monsieur Gilles Fléau directeur juridique de commande publique d'une collectivité territoriale

Pour l'exercice des missions de référent déontologue, il est prévu d'octroyer une rémunération au référent déontologue pour les dossiers qu'il aurait à traiter.

Il revient à l'assemblée délibérante de la collectivité de déterminer les modalités de rémunération du référent déontologue des élus locaux. Celle-ci prend la forme de vacations dont le montant ne peut pas dépasser un plafond fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

En effet, l'article 2 de cet arrêté du 6 décembre 2022 indique que « lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versé, par personne désignée, est fixé à 80 euros par dossier.

Il est proposé au conseil Municipal de fixer à 80 € par dossier la rémunération des vacations que le référent déontologue aurait à traiter pour la commune de Sainte Suzanne et Chammes

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

			$\overline{}$
Pour: 6	Contre: 3	Abstentions: 8	

- FIXE à 80 € par dossier le montant de la vacation du référent déontologie du de la commune de Sainte Suzanne et Chammes
- CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, de l'exécution de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS

DOSSIER DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COËVRONS POUR L'ORGANISATION DES JOURNEES NATIONALES DU COMMERCE DE PROXIMITE

Rapporteur: Michel GALVANE

La Communauté de communes s'est engagée à mettre en œuvre un ensemble d'actions concourant notamment à redynamiser les centres-bourgs et accompagner les communes et leurs associations commerciales dans l'organisation d'actions collectives.

La Journée Nationale du Commerce de Proximité a pour but de promouvoir les valeurs du commerce de proximité auprès de la population, de fédérer les acteurs économiques du territoire et de permettre une rencontre informelle entre la population et le commerce local.

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes a souhaité y participer. Il est proposé d'adopter la convention jointe en annexe de la présente délibération et de valider la participation financière à cette journée.

Celle-ci sera répartie entre la Communauté de communes des Coëvrons à hauteur de 65% et les communes participantes à hauteur de 35% avec un montant réparti de manière proportionnelle par rapport au nombre d'habitant par commune (source : INSEE, population légale 2019).

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes reversera à la Communauté de communes 3% du montant total des dépenses éligibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour: 15	Contre: 0	Abstentions: 2
----------	-----------	----------------

- ADOPTE la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des Coëvrons et la Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes
- VALIDE la participation financière à hauteur de 3% du montant total des dépenses éligibles.
- CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CONFERENCE DES MAIRES SCHEMA DE MUTUALISATION

Rapporteur: Michel GALVANE

Lors de la dernière conférence des Maires qui s'est tenue le mardi 13 juin la communauté de commune a souhaité faire un point sur le schéma de mutualisation en cours depuis la création de la Communauté des Communes des Coëvrons.

Il a été rappelé que la mutualisation a procédé d'un constat que Les problématiques auxquelles sont confrontées les municipalités exigent des démarches partenariales et intégrées par une mise en œuvre d'une « intelligence collective » dans la mobilisation et la coopération des ressources et compétences locales capables d'apporter des réponses efficaces et adaptées aux besoins locaux

Actuellement le dispositif propose l'employeur unique :

- Il consiste à faire travailler ensemble des services de la 3C avec des services municipaux dits « supports » à savoir : la gestion des ressources humaines, la comptabilité, la gestion budgétaire et financière et la commande publique.
- L'ensemble des agents de la commune sont mutés à la Communauté de communes.
- Les autres services dits de « proximité » (scolaire, état civil, accueil, agence postale, cimetière...) ne sont pas concernés.

L'objectif est que la prise en charge de ces fonctions permette de libérer du temps pour les secrétaires de mairie au profit de leur commune et de les accompagner dans la gestion des dossiers.



Le service technique commun

Avantages STC :

- o Plus de travailleur isolé
- Continuité du service, souplesse et présence continue notamment en cas d'arrêt de travail, de congés, de disponibilités...
- o Matériels adaptés pour de meilleurs rendements
- Plus de gestion RH pour les communes
- « Force de frappe » plus importante.

Point vigilance :

Gestion de la proximité

Les lignes futures de la mutualisation sur les Coëvrons

- De nouvelles instances de dialogue au service de la coopération sur le territoire des Coëvrons
- Renforcer les dispositifs existants
- Une souplesse pour une plus grande couverture des besoins du territoire

Des ajustements pour plus de souplesse

 Extension des missions et compétences mutualisables à l'ensemble des communes : la Mutualisation à la carte

- ✓ Le principe est simple : Au cas par cas et en fonction des besoins, les communes mutualisent et se regroupent autour d'une compétence ou d'une mission en dehors du dispositif de l'employeur unique
- ✓ En fonction des thématiques proposées, la 3C proposera des solutions adaptées, pragmatiques et simples
- ✓ Cette approche dite de Mutualisation « à la carte » ajoute plus de souplesse et de liberté au système actuel et permet d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des communes membres
- ✓ Cette possibilité n'est pas exclusive de la précédente : elle s'y ajoute.
- ✓ Cependant, les services communs Finances, Commande Publique et Ressources Humaines ne seront pas mutualisée en dehors du dispositif de l'employeur unique.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'attaché territorial

Rapporteur: Michel GALVANE

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 984 modifie, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 3-4,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial, pour assurer la direction des services municipaux, suite au départ de la directrice des services à la date du 30 juin 2023.

CONSIDERANT que le grade de rédacteur prévu pour occuper les fonctions de Direction des Services au regard des missions exercées ne correspond plus au grade et niveau d'expertise attendus pour ce poste.

Le Maire proposera à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 7 juillet 2023 pour mettre en concordance le grade aux fonctions et missions confiées à l'agent en charge de la Direction des services municipaux.
- La suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet devenu inutile, suite à la création de l'emploi d'attaché territorial pour assurer la direction des services municipaux.

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions: 0

- VALIDE la création d'un poste d'attaché territorial, la suppression d'un poste de rédacteur et la modification du tableau des effectifs à compter du 7 juillet 2023.
- CHARGE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, de l'exécution de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tableau des emplois et des effectifs

Rapporteur: Michel GALVANE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Tableau des effectifs des services municipaux année 2023						
Intitulé du Poste	Temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Situation stautaire	équivalent ETP
Directrice des services	35h00	administrative	A	Attaché territorial	Contractuel	1
Agent administratif	35h00	administrative	С	Adjoint administratif principal 1ère classe	Titulaire	1
Agent administratif	35h00	administrative	С	Adjoint administratif principal 2ème classe	Stagiaire	1
Agent technique polyvalent	35h00	technique	С	Adjoint technique	Titulaire	1
Agent technique polyvalent	35h00	technique	С	Adjoint technique	Titulaire	1
Agent technique polyvalent	35h00	technique	С	Adjoint technique	Titulaire	1
ATSEM	35h00	sociale	С	ATSEM principal 1ère classe	Titulaire	1
Agent de restauration, entretien des bâtiments	35h00	technique	С	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	1
Agent de restauration, entretien des bâtiments accueil périscolaire	28h00	technique	С	Adjoint technique	Stagiaire	0,8
Agent d'entretien des bâtiments, accueil périscolaire	35h00	technique	С	Adjoint technique	Titulaire	1
Agent d'entretien des bâtiments, accueil périscolaire	8h00	technique	С	Adjoint technique	Titulaire	0,2
Agent du patrimoine et de médiation	35h00	culturelle	С	Adjoint du patrimoine	poste à pourvoir	1

Le Maire proposera à l'assemblée d'adopter les modifications du tableau des emplois au 07/07/2023 joint en annexe :

- Etat des effectifs au 01/03/2023 avec une situation de 12 agents correspondant à 11 emploi équivalent temps plein
- Etat des effectifs au 07/07/2023 avec une situation de 12 agents correspondant à 10,7 emploi équivalent temps plein.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre: 0	Abstentions: 0
-----------	-----------	----------------

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois et des effectifs proposé en annexe qui prendra effet à compter du 07 juillet 2023.

Actualisation de l'Organigramme

Rapporteur: Michel GALVANE

L'évolution de l'organigramme conduite depuis le début en 2020 s'est inscrite dans une volonté de réaffirmer le principe d'une gestion en régie directe des services liés au fonctionnement quotidien de la commune (administration, finances, entretien des bâtiments et des espaces verts, restauration scolaire et accueil périscolaire, entretien des locaux, patrimoine historique et musée).

Le début de l'année 2023 est marqué par plusieurs évolutions au sein des services municipaux :

- ✓ Démission de la Directrice des Services au 1^{er} juillet 2023
- ✓ Démission d'un adjoint administratif en charge du secrétariat et de la comptabilité au
 31 janvier
- ✓ Recrutement d'une nouvelle Directrice des Services à la date du 24 juillet 2023
- ✓ Recrutement d'un adjoint administratif charge du secrétariat et de la comptabilité en juin 2023 pour assurer un remplacement de congé maternité
- ✓ Stagiairisation de deux agents au 1^{er} juillet
- ✓ Redimensionnement du volume horaire d'un poste d'agent d'entretien à la demande de l'agent
- ✓ Gel du poste d'agent du patrimoine en raison de la fermeture du musée

L'ensemble de ces évolutions ont été mises en œuvre et le poste de Directrice des services a été pourvu, une situation qui permet de stabiliser et consolider les effectifs du personnel municipal pour le mois de juillet 2023. Il faut préciser que le travail réalisé autour de ce nouvel organigramme a permis de maintenir le même niveau d'emploi des anciennes communes de Chammes et de Sainte Suzanne qui existait en 2002 à celui de 2023 soit une stabilité des effectifs du personnel sur 20 ans avec 12 agents correspondant à 11 ETP

Organigramme ciblé 2021 - 2026 Michel Galvane Maire de Sainte-Suzanne-et-Chammes **Margot CADIEU** Directrice des services / Temps Complet (35h) Services Service administratifs Service Technique et espaces verts Service scolaire et entretien bâtiments **Patrimoine** et financiers Sylvie CATEIGNE **Emmanuel TATIN** Marie-Claire GLASSIER Poste à pourvoir nsable du service tec Adjoint du Temps complet (35h) Responsable du service restauration scolaire Temps complet (35h) accueil périscolaire Accueil, secrétariat patrimoine Adjoint Technique ATSEM Temps complet (35h) mairie Sainte Temps complet (35h) Adjoint technique Entretien bâtiments communaux, voirie, Suzanne urbanisme Ecole Perrine-Dugué, Musée de l'Auditoire espaces publics, espaces verts Temps complet (35h) administration accueil périscolaire Patrimoine bâti Restauration scolaire, accueil périscolaire, générale historique Chammes, bâtiments communaux Killian GALLIENNE Marie OGER Martine JOST Florence CABALLERO Charlène MOISY -Romuald DERWIN Temps Complet (35h) Adjoint technique Adjoint technique Adjoint technique Adjoint Technique Temps Complet (35h) Temps non complet (35h) Adjoint Technique Temps non complet (28h) Temps non complet (8h) Temps complet (35h) Entretien espaces Restauration scolaire, verts bâtiments Entretien espaces verts Bâtiments Restauration scolaire Accueil, comptabilité accueil périscolaire, communaux voirie, bâtiments communaux communaux, renfort Sainte-Suzanne, accueil Secrétariat mairie voirie, espaces publics espaces publics absences péri, bât, communaux annexe de Chammes

REMPLACEMENT DURANT UN CONGE MATERNITE : RECRUTEMENT

Rapporteur: Michel GALVANE

Monsieur le Maire rappelle l'absence de l'agent d'accueil de la mairie déléguée de Chammes, de gestion administrative et comptable sur la période du 15 septembre 2023 au 05 janvier 2024.

Le recrutement d'un agent contractuel a eu lieu, cet agent interviendra à compter du lundi 26 juin 2023 (en vue d'assurer une période de tuilage avec l'agent en poste) jusqu'au 12 janvier 2024 (permettant la passation des dossiers en cours avec le retour de l'agent).

La collectivité a donc proposé une période contractuelle à durée déterminée, à temps complet, de 5 mois incluant une période d'essai.

RECRUTEMENT DIRECTRICE DES SERVICES

Rapporteur: Michel GALVANE

Suite au départ de la Directrice des Services avec un effet au 30 juin 2023, la collectivité a procédé à la publication de vacance de poste par une annonce parue sur le site « www.emploiterritorial.fr » et un accompagnement du groupement employeur May'Age.

Six candidatures ont été reçues et trois candidats ont été convoqués à un entretien le 21 juin 2023. A l'issue de cet entretien le jury a retenu la candidature de Mme Margot Cadieu. Il lui a été proposé un recrutement sur le grade d'attaché territorial avec une prise de poste le 24 juillet 2023.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur: Michel GALVANE

Sujets	Dispositif/Détail Observations complémentaires	
Labellisation des Plus Beaux Villages de France	À la suite de la réexpertise, la commission qualité s'est tenue le 3 juillet 2023	Le label a été renouvelé sans réserve mais avec plusieurs observations
Finances et ressources	Dossiers de consultation	Point de situation budgétaire de milieu d'année Lancement du marché de Maitrise d'Œuvre de rénovation énergétique du RPIC Marché informatique en cours Marché assurances en cours
Programme AMO école	Rencontre programmée avec l'équipe enseignante pour finaliser le programme le 10 juillet	

Bâtiments, voirie, sécurité et espaces verts	Travaux rue de la Libération et rue de Montsûrs	tion Pas de retard dans le calendrier prévisionnel de travaux et pas d'aléas de chantier pour l'amoment	
Finances et ressources	Dossiers de consultation	Point de situation budgétaire de milieu d'année Lancement du marché de Maitrise d'Œuvre de rénovation énergétique du RPIC Marché informatique en cours Marché assurances en cours	
AMO musée audit	Préparation d'un cahier des charges d'audit pour préparer l'AMO	Plusieurs prises de contact en cours avec des scénographes	
Passage flamme Olympique prévue le mercredi 29 mai 2024	Comité de pilotage à prévoir au niveau de la commune pour le mois de septembre	Veillez à bien labelliser les manifestations sportives terre de jeux jusqu'au passage de la flamme en mai 2024	
Retour Enquête publique pour l'adoption du SPR et prochaines étapes	L'enquête publique a été validée par le commissaire enquêteur sans modification à l'exception de la dénomination des haies.	Les prochaines phases concernent la convocation de la commission locales puis l'adoption en conseil communautaire prévue en septembre. La dernière étape étant celle de la validation du projet par la commission nationale prévue pour la fin de l'année	

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur: Michel GALVANE

Conformément à la délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et à la délibération n° 2020-062 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'urbanisme :

Date	N° d'ordre	Objet
		Néant

La séance du vendredi 07 juillet 2023 est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,

Laurette BOUCLY

Le Maire, Michel GALVANE